

DELIBERATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20170518-2017_20-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du jeudi 18 mai 2017
Délibération n° : 2017_20
Date de convocation : vendredi 12 mai 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2017

Publication : 01/06/2017

Pour l'autorité Compétente"



Objet : Modification du plan de financement du dossier « Espace valléen Guillestrois – Queyras, mise en réseau des espaces de découverte muséographiques et scientifiques »

Secrétaire de séance : Danielle GUIGNARD

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEOUD, Conseillère régionale, titulaire (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix) ;

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix) ;

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix), Emmanuel Molle, conseiller communautaire, titulaire, absent (1 voix) ;

Communes :

- **Abriès** : Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, conseiller municipal, absent (pouvoir à Jacques BONNARDEL) ;
- **Aiguilles** : Serge LAURENS, Maire, excusé, Pascal GIRAUD, conseiller municipal, excusé ;
- **Arvioux** : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, délégué, présent ;
- **Ceillac** : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, adjointe au Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN) ;
- **Château-Ville-Vieille** : Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER, conseiller municipal, présent ;
- **Eygliers** : Marcel PRA, adjoint au Maire, présent ;
- **Guillestre** : Bernard LETERRIER, Maire, absent, Patrick PEREZ, suppléant, présent ;
- **Molines-en-Queyras** : Jean – Paul HOFFMANN, adjoint au Maire, présent, Catherine BLANC-DEBRUNE, conseillère municipale, excusée (donne pouvoir à Alain BLANC) ;
- **Ristolas** : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Louis BUES, Délégué, excusé ;
- **Saint Véran** : Mathieu ANTOINE, adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, présente.

A l'initiative du COPIL Espace Valléen Guillestrois Queyras, le Parc naturel régional du Queyras a été pressenti pour mettre en œuvre une action à l'ambition structurante de développer le tourisme scientifique et culturel, en mettant en réseau les espaces de découverte muséographiques et scientifiques du territoire.

Ce projet doit permettre au territoire de disposer d'une offre touristique diversifiée, innovante et basée sur son patrimoine intrinsèque et ses caractéristiques remarquables.

La première année de mise en œuvre a démarré avec retard dû à l'attente de la décision régionale, intervenue au mois d'octobre. Un travail de prise de contact avec tous les espaces de découverte a toutefois pu être mené.

La seconde année de mise en œuvre de cette action rencontre à son tour des difficultés, suite à son ajournement à la commission CIMA du 8 février 2017 et aux incertitudes liées aux financements régionaux.

Aussi, est-il nécessaire de réduire les ambitions affichées et de ne pas recruter un(e) Chargé(e) de mission plan d'interprétation en 2017. Seul le travail de mise en réseau se poursuivra. En conséquence, le plan de financement doit être revu à la baisse.

Par suite, il est proposé la délibération suivante :

Vu :

- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- La stratégie de l'Espace valléen Guillestrois – Queyras validée en décembre 2015 ;
- La délibération n° 2016 37 du 26 mai 2016 « Demande de financement dans le cadre de l'espace valléen pour la mise en réseau des espaces de découverte muséographiques et scientifiques du territoire Guillestrois - Queyras et mise en œuvre d'un schéma d'interprétation » ;

Considérant:

- La nécessité de mettre en œuvre une ambition structurante afin de développer un tourisme culturel et scientifique, innovant et basé sur un patrimoine aux qualités remarquables ;
- Que le Parc est pressenti pour mener cette politique et mettre en réseau les espaces muséographiques et scientifiques sur le territoire de l'espace valléen Guillestrois – Queyras par demande expresse émise par le Comité Technique Espace valléen du 26 janvier 2016 sur cette action ;
- Le retard pris sur la première année de mise en œuvre, dans l'attente de la décision régionale, intervenue au mois d'octobre ;
- L'ajournement du dossier CIMA à la commission du 8 février 2017, concernant la deuxième année de mise en œuvre ;
- Les incertitudes quant au financement par la Région des opérations relatives à la mise en œuvre des différents programmes menés par le Parc du Queyras, dont celui-ci pour sa deuxième année de mise en œuvre ;

Le Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 18 mai 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés :
Votes Contre : 0 Pour : 23
Abstentions : 0

- De réduire le plan de financement comme suit, pour l'année 2017 :

2017 Dépenses TTC		Recettes		%
Ingénierie 1 ETP sur 12 mois	30 000 €	CIMA	7 000 €	20 %
Documents de communication	3 000 €	Région	17 500 €	50 %
Formations / Prestations	2 000 €			
		Autofinancement	10 500 €	30 %
Coût total	35 000 €	Coût total	35 000 €	100%

- De maintenir son ambition structurante afin de développer un tourisme culturel et scientifique, innovant et basé sur un patrimoine aux qualités remarquables ;
- De solliciter les financements auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et l'Etat dans le cadre de la CIMA ;
- D'autoriser le Président et la Directrice du Parc à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Président,
Christian GROSSAN**